

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2014 B 01702

Numéro SIREN : 800 260 184

Nom ou dénomination : A.N.E

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2018 sous le numéro de dépôt 5140

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY

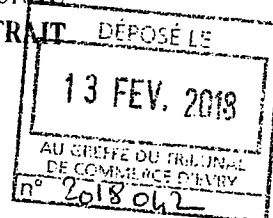
Le: 19.02.18

Numéro: 5140

ADJ. LATE

7 rue Jacquard
91280 Saint-Pierre-du-Perray
A.N.E

DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'EVRY. IL A ETE EXTRAIT
LITTÉRALEMENT CE QUI SUIT:



**Requête aux fins d'une prorogation du délai de réunion de l'AGE
d'approuver les comptes de l'exercice 2017.**

(Article R.225-64 du code de commerce)

A la requête de :

Madame Laïla ALLOU, agissant en qualité de présidente de la société SAS A.N.E, sis au 7 rue Jacquard -91280 St Pierre-du-Perray- RCS EVRY, sous le numéro 800 260 184 00018

A l'honneur de vous exposer :

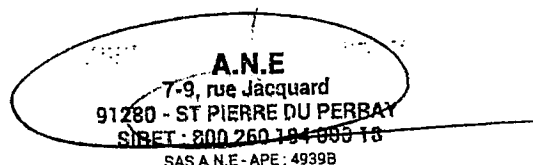
- Que la société a conformément à ses statuts clôturés son exercice social le 30 juin 2017, qu'elle devait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice, au plus tard le 31 décembre 2017
- Qu'en raison d'une réorganisation comptable, l'assemblée n'a pu se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite, qu'il vous plaise, Madame la présidente, Monsieur le président, de proroger jusqu'au **30 Avril 2018**, le délai de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Fait à St Pierre du Perray,
Le 31 janvier 2018
En deux exemplaires.

Pour A.N.E
Laïla ALLOU
Présidente



A.N.E - SAS au capital de 150.000,00 € - RCS Evry 800 260 184 - SIRET 800260184 00018 - APE 4939B
7 rue Jacquard - 91280 Saint-Pierre-du-Perray

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

ORDONNANCE

Nous, Francis STEENBEKE, Président du Tribunal de Commerce d'Evry,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L.225-100 et R.225-64 du code de commerce,

Prorogeons jusqu'au 30/04/2018

le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 de la société dénommée

SAS A.N.E

dont le siège est

7/9 Rue Jacquard
91280 ST PIERRE DU PERRY

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce Tribunal.

Evry, le 14/02/2018

Le Président,

M. GAUDIN
Greffier

POUR EXPÉDITION CERTIFIÉE
CONFORME DÉLIVRÉE PAR LE
GREFFIER SOUSSIGNÉ

